

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15759**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Coordinateur en rénovation énergétique et sanitaire

Nouvel intitulé : Coordinateur en rénovation énergétique biosourcée

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
INIT environnement	Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230p Coordination de chantiers tous corps d'état

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le rôle d'un Coordinateur en rénovation énergétique et sanitaire est de concevoir et exécuter (seul ou en équipe) un projet d'amélioration de l'habitat individuel, dans un objectif d'optimisation énergétique et de réduction des risques sanitaires, selon les réglementations en vigueur.

Il intervient sur tout type de bâtiment, du bâti ancien aux constructions plus récentes, de l'habitat individuel au petit collectif.

Interlocuteur central pour le maître d'ouvrage, son intervention couvre les différentes étapes du projet de rénovation, depuis l'étude de l'existant, la proposition de stratégies d'amélioration jusqu'à la réception des travaux.

Selon l'étendue et la complexité du projet de rénovation, et plus particulièrement dans le cas de chantier visant une performance énergétique élevée, il est amené à s'entourer de spécialistes (expert du bâti ancien, bureau d'étude, installateurs d'équipement etc) et de différents corps d'état, assurant ainsi de manière plus prépondérante, le rôle de coordinateur de travaux.

Ses activités sont les suivantes:

Activité 1. Réaliser le bilan énergétique et sanitaire de l'existant

Activité 2. Proposer une offre globale d'amélioration énergétique et sanitaire de l'habitat

Activité 3. Mettre en œuvre les procédés d'isolation de l'enveloppe du bâtiment.

Activité 4. Animer la coordination d'un ensemble de travaux de second œuvre préconisés pour garantir une performance énergétique et sanitaire.

Les capacités attestées :

Activité 1. Réaliser le bilan énergétique et sanitaire de l'existant:

Procède à la collecte des données

Identifie et mesure les sources de pollution à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment

Identifie l'impact et le potentiel de l'environnement extérieur vis à vis du bâtiment

Réalise un examen approfondi de l'enveloppe

Réalise l'étude thermique et énergétique

Rédige le bilan énergétique global du bâtiment pour le client

Activité 2. Proposer une offre globale d'amélioration énergétique et sanitaire de l'habitat:

Propose des solutions d'amélioration structurelle assurant la pérennité de l'ouvrage.

Propose des solutions d'amélioration visant la réduction des expositions aux risques sanitaires

Propose des solutions d'amélioration thermique et énergétique

Planifie et chiffre le coût global des travaux

Activité 3. Mettre en œuvre les procédés d'isolation de l'enveloppe du bâtiment:

Réalise la mise en œuvre des différentes techniques d'isolation en fonction du support

Assure la mise en œuvre d'accessoires et de systèmes pour obtenir une perméabilité à l'air et à la vapeur d'eau

Assure la mise en œuvre des enduits correcteurs thermiques et décoratifs

Assure la préparation et la réalisation d'une dalle isolante

Assure la fabrication et le montage des murs à inertie

Choisit les techniques et les méthodes de mise en œuvre de bardage extérieur dans une démarche environnementale

Identifie et résout les défauts d'étanchéité à l'air et les points sensibles de l'enveloppe du bâtiment suite à son intervention

Activité 4 - Animer la coordination d'un ensemble de travaux de second œuvre préconisés pour garantir une performance énergétique et sanitaire:

Rédige pour chaque intervenant les exigences et contraintes du projet et un protocole d'intervention technique

Réalise un planning d'intervention des professionnels de second œuvre et des points de contrôles

Procède ou participe aux dispositifs d'autocontrôle pour répondre à une garantie de performance.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bâtiment, rénovation, second œuvre/finitions, Génie énergétique.

Pour le compte de maîtres d'ouvrages publics ou privés : promoteurs, bailleurs sociaux, sociétés privées dotées d'un patrimoine

d'exploitation, collectivités locales et territoriales, état et service publique.

Pour le compte des maîtres d'œuvres: architectes, économiste de la construction, bureaux d'études thermiques.

Pour le compte des entreprises générales du bâtiment et du second œuvre: grandes entreprises du BTP, PME ou TPE

Pour son propre compte, en tant qu'artisan.

- Coordinateur en rénovation énergétique
- Conseiller énergie
- Coordinateur de projet immobilier basse consommation
- Contrôle et diagnostic technique du bâtiment
- Collaborateur d'ingénieur thermique du bâtiment
- Collaborateur d'architecte
- Chargé de l'amélioration thermique du patrimoine bâti
- Vendeur Conseil matériaux écologiques
- Conducteur de travaux second-œuvre finitions
- Chargé d'opération en amélioration de l'habitat
- Technicien chargé d'affaires projet immobilier basse consommation

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1613 : Travaux d'étanchéité et d'isolation

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

C1503 : Management de projet immobilier

Réglementation d'activités :

Cette activité ne demande pas d'habilitation.

De part ses connaissances et capacités, ce technicien peut s'orienter vers différentes habilitations et agrément:

- DPE (Diagnostic performance énergétique)
- Qualibat
- Effinergie Rénovation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

I. L'accès à la certification est fondé sur l'évaluation des compétences suivantes:

Unité 1. Réaliser un bilan énergétique et sanitaire

Unité 2. Proposer une offre globale d'amélioration énergétique et sanitaire de l'habitat

Unité 3. Mettre en œuvre les procédés d'isolation de l'enveloppe du bâtiment.

Unité 4. Animer la coordination d'un ensemble de travaux de second œuvre préconisés pour garantir une performance énergétique et sanitaire.

II. Après un parcours de formation continue:

Modalités d'évaluation: évaluation écrite (contrôles continus), mise en situation professionnelle, soutenance dossier technique.

III. Après un parcours VAE:

La validation s'effectue sur la base des quatre composantes de la certification, sous condition de recevabilité: avoir exercé une activité salariée, non salariée ou bénévole de façon continue ou non pendant une durée totale cumulée d'au moins trois ans.

Modalités d'évaluation VAE: dossier de recevabilité, dossier d'évaluation (description expériences, emplois, activités), entretien avec jury.

La validation peut être totale ou partielle sur quelques Unités.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	3 membres minimum : - 2 membres représentant le domaine professionnel du bâtiment (dont le président et le tuteur) - 1 membre enseignant dans le domaine professionnel
En contrat de professionnalisation	X	3 membres minimum : - 2 membres représentant le domaine professionnel du bâtiment (dont le président et le tuteur) - 1 membre enseignant dans le domaine professionnel

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X		4 membres minimum : - 2 membres représentant le domaine professionnel du bâtiment (dont le président) - 2 membres représentant le domaine professionnel de l'enseignement dont un formateur enseignement de l'organisme de formation.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Coordinateur en rénovation énergétique et sanitaire" avec effet au 05 mai 2008, jusqu'au 9 décembre 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

24 certifications en moyenne par an

Autres sources d'information :

init@init-environnement.com

SITE INIT ENVIRONNEMENT

Lieu(x) de certification :

INIT environnement : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Pyrénées-Atlantiques (64) [Bidart]

INIT environnement : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [Bordeaux]

Init Environnement

Estia II - Technopole Izarbel - 64210 BIDART

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ANGLLET (64)

BORDEAUX (33)

Historique de la certification :

Certification suivante : Coordinateur en rénovation énergétique biosourcée